

# DROITS et DEVOIRS des membres de la Communauté Educative.

LES ELEVES	
DROITS	DEVOIRS
- Etre accueilli de manière bienveillante et non discriminatoire	- Respecter TOUS les personnels (notamment les règles de comportement et de civilité) et les autres enfants ( Tirer, pousser, frapper, mordre, pincer, se livrer à des jeux violents est interdit )
- Etre respecté dans sa singularité.	- Utiliser un langage et un ton appropriés
- Ne subir ni châtement corporel ni propos ou traitement humiliant	- Respecter les locaux et le matériel ( Prendre soin des livres prêtés sinon facturation possible auprès des parents ), ne pas rester dans les classes ou couloirs sans autorisation, ne pas jouer dans les toilettes )
- Etre informé du règlement de l'école au sein de chaque classe	- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité ( voir la liste des objets non autorisés à l'école )
- Etre protégé contre toute violence physique ou morale	- Adopter une tenue vestimentaire appropriée à la vie et aux activités de l'école ( pas de tong, ni de talon, ni de vêtement trop léger, ni de maquillage ) - Respecter la charte d'utilisation des nouvelles technologies ( internet, informatique )
Liste des matériels ou objets dont l'introduction dans l'école est prohibée pour les élèves:	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les friandises notamment les chewing-gums et les sucettes</li> <li>- Les médicaments (sauf PAI - Projet d'Accueil Individualisé )</li> <li>- Les objets de valeur</li> <li>- Les objets dangereux</li> <li>- Les jeux ou jouets personnels (billes, perles, cartes ...)</li> <li>- Les téléphones portables ou autres objets électroniques</li> </ul>	

LES PARENTS	
DROITS	DEVOIRS
- Etre respecté et considéré en tant que membre à part entière de la communauté éducative	- Respecter l'assiduité scolaire et la ponctualité dès l'école maternelle ( les horaires d'entrée et de sortie ) et assurer le suivi scolaire de l'enfant ( cahier de liaison, livret scolaire ...)
- Etre reçu à sa demande auprès d'un enseignant après avoir pris rendez-vous	- Respecter et faire respecter par son enfant les valeurs de la République.
- Etre associé au fonctionnement de l'école ( Conseil d'école, APE, participation aux activités de classe à la demande de l'enseignant, réunion de rentrée...)	- Appliquer les règles d'hygiène et de santé ( <i>surveiller régulièrement et traiter les poux, prévenir en cas de maladie contagieuse dans la famille...</i> )
- Disposer d'un local pour se réunir	- S'engager à respecter le règlement intérieur
- Etre informé des résultats et du comportement scolaire de son enfant ( évaluation et livret scolaire, rendez-vous avec les parents...)	- Faire preuve de réserve et de respect envers les personnes et leurs fonctions dans toutes les relations et communications avec tous les membres de la communauté éducative.  - Avoir une tenue vestimentaire et un comportement adaptés. Faire en sorte que son enfant ait une tenue vestimentaire appropriée.

ENSEIGNANTS / PERSONNELS NAP / PERSONNELS PERISCOLAIRES. Tous les personnels qui agissent au sein de l'école doivent être garants du respect des principes fondamentaux du service public d'éducation et porteurs des valeurs de la République.	
DROITS des non enseignants / Intervenants extérieurs	DEVOIRS pour les enseignants et non enseignants
- Etre respecté dans son statut et dans sa mission par tous les autres membres de la Communauté Educative ( Parents, Elèves, Personnels de l'école, Collectivités territoriales, Enseignants )	- Porter une tenue vestimentaire adaptée au cadre professionnel - Utiliser un langage et un ton appropriés  - Respecter les personnes et leurs convictions - S'interdire tout comportement, geste ou parole, qui traduirait du mépris à l'égard des élèves ou des familles qui serait discriminatoire ou susceptible de heurter leur sensibilité  - Appliquer le devoir de neutralité et de discrétion
DROITS des enseignants	- S'engager à appliquer le règlement intérieur - Respecter et faire respecter par les élèves l'ensemble du règlement intérieur de l'école.
- Etre respecté dans son statut et dans sa mission par tous les autres membres de la Communauté Educative ( Parents, Elèves, Personnels de l'école, Collectivités territoriales, Enseignants )	- Assurer la surveillance et la sécurité des élèves en toutes circonstances.
	DEVOIRS pour les enseignants
	- Les enseignants doivent répondre aux demandes d'informations des parents ou responsables tant sur les acquis que sur le comportement scolaire de leur enfant.